



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revalorisation des actes des infirmiers libéraux

Question écrite n° 8650

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les demandes de revalorisation des actes formulées par les infirmiers libéraux. Ces derniers dénoncent une rémunération insuffisante, certains actes n'ayant pas été revalorisés depuis 2009, comme l'injection intramusculaire à domicile facturée 3,15 euros. Cette stagnation tarifaire, couplée à l'augmentation des charges professionnelles (carburant, matériel, cotisations), rend leur exercice de plus en plus difficile. Les représentants syndicaux alertent également sur une baisse constante du nombre d'infirmiers libéraux en activité, due à une perte d'attractivité de la profession. Nombre d'entre eux enchaînent des semaines de travail sans interruption, parfois jusqu'à 21 jours consécutifs, pour un revenu net insuffisant au regard de l'engagement et de la pénibilité du métier. Il souhaite connaître les mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à ces revendications, revaloriser les actes infirmiers libéraux et enrayer la désaffection croissante pour cette profession essentielle au maintien des soins de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8650

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025